

SNES Gironde
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
s2gironde@bordeaux.snes.edu

Pauline BAILLE : 06.12.52.74.67
Arnaud LACOMBE : 06.85.87.29.17

Lettre d'information
du SNES-FSU Gironde

Lundi 26 septembre 2022



SOMMAIRE

- Grève du 29 septembre sur les salaires
- 1er octobre : Fête de la FSU 33
- Choisissez votre HIS animée par le Snes-FSU Gironde
- Élections au CA



Grève et manifestation interprofessionnelle du jeudi 29 septembre 2022 : Le déclassement c'est jusqu'à quand ?

Le grand déclassement voit à l'enjeu de nos métiers et de la qualité de nos services publics. Nous souffrons d'un manque d'attractivité criant, d'un dénigrement permanent, d'un appauvrissement béant... Les cinq années passées sous la férule de Blanquer y ont fortement contribué. Dans les années 1980, un professeur débutant gagnait 2,2 fois le SMIC, aujourd'hui, c'est 1,2 fois le SMIC. Nous avons perdu entre 15 % et 25 % de pouvoir d'achat au cours des 20 dernières années (rapport du Sénat, novembre 2021). Les AED et les AESH sont toujours dans une grande précarité et ne peuvent vivre de leur travail. L'inflation galopante actuelle (plus de 6 % en moyenne) accentue la paupérisation de toutes les équipes enseignantes et éducatives. C'est inadmissible !

Le Président de la République a gratifié la profession de sa plus belle plume pour nous étaler tout son cynisme et son mépris. Les 10% d'augmentation de salaire inconditionnels ont été répétés plusieurs fois par Emmanuel Macron, comme candidat puis comme Président. Les dernières déclarations de Pap NDiaye nous ont confirmé que la revalorisation ne concernerait que les débuts, voire les milieux de carrière (jusqu'à dix ans selon lui...). Au final, les 10% ne seraient en fait qu'une moyenne comprenant les indemnités déjà accordées ces deux dernières années aux seuls débuts de carrière et la « prime informatique » de 150 euros annuels. Quant à la partie liée au pacte qui pourrait « aller jusqu'à 20% », il ne s'agit que d'une resucée du sarkozyen « *Travailler plus pour gagner plus* ».

Nous avons tenu l'École seul-es durant ces deux dernières années au détriment de notre propre santé. Pour nous remercier de cet effort épuisant, garant du sens du service public, notre Président nous sommes de travailler davantage. Il veut également passer en force sur la réforme des retraites pour nous faire travailler aussi plus longtemps.

Il est grand temps de réagir ensemble. Les discussions sur le prochain budget national vont débuter en octobre. Plus nous serons nombreuses et nombreux, en grève et dans la rue plus nos revendications urgentes et indispensables pourront peser. Toutes et tous en grève le jeudi 29 septembre 2022 en se retrouvant à 11 h 30 Place de la République à Bordeaux.

Tract en P-J

La FSU met les services publics à la fête samedi 1er octobre 2022

Afin de lancer les élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022, de retrouver le sens du collectif et de partager aussi des moments festifs et musicaux ensemble, nous vous convions à la fête de la FSU, le samedi 1er octobre 2022 à la salle Lucie Aubrac de Floirac. Ce moment fédéral fort alternera des ateliers-débats et des concerts en présence de Benoît Teste, secrétaire national de la FSU. Vous retrouverez le programme complet des réjouissances en suivant ce lien :

<https://fsu33.fsu.fr/1er-octobre-2022-la-fsu-met-les-services-publics-sont-a-la-fete/> N'hésitez pas à afficher et à diffuser l'affiche de la fête.

Affiche en P-J

L'Heure d'information syndicale est un droit ! Choisissez votre HIS animée par le Snes-FSU Gironde !

Pour redonner du sens à nos métiers,

Nous vous proposons d'animer une heure d'informations syndicales sur les thématiques suivantes :

- Management autoritaire et toxique / difficultés avec la direction de votre établissement)
- Comment agir en Conseil d'Administration ?
- Conditions de travail, violences sur les personnels (CHSCT)
- Nos obligations de services (ORS)
- Evaluation et auto-évaluation des établissements

Si vous êtes intéressé.es, la démarche est très simple. Au moins une semaine à l'avance, appelez-nous au 06 12 52 74 67 ou au 06 88 87 29 17 ou envoyez-nous un mail pour nous indiquer la ou les thématiques, le jour et l'horaire que vous avez choisis.

L'Heure d'informations syndicales, un droit ! Chaque agent-e a le droit de participer à une heure d'informations syndicales par mois.

Article 5 du Décret du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et modifié par le Décret du 16 février 2012 :

"I. - Les organisations syndicales représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, des réunions mensuelles d'information. Sont considérées comme représentatives, d'une part, les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au sein du comité technique déterminé en fonction du service ou groupe de services concerné, d'autre part, les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au sein du comité technique ministériel ou du comité technique d'établissement public de rattachement. Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une de ces réunions, dans la limite d'une heure par mois."

La demande écrite est à déposer à votre chef d'établissement au moins 8 jours à l'avance. Tous les personnels de votre établissement peuvent y participer, syndiqué.es ou non.

Vous trouverez en **pièce jointe** et sur notre site un modèle de demande d'heure d'informations syndicales avec l'annonce de la venue de représentant.es du Snes-FSU Gironde.

Élections au Conseil d'Administration : Participer à la vie démocratique de votre établissement

La participation au CA des établissements est un enjeu décisif pour l'action syndicale. Il est important, dans la mesure du possible, de présenter une liste syndicale FSU (réunissant les syndicats SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP selon les personnels présents dans les établissements) ou d'union, ouverte à tous. Le jour du scrutin est fixé par le chef d'établissement.

Des délais réglementaires sont à respecter :

J-20 : publication de la liste des électeurs.rices en salle des professeurs. Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit.e.

J-10 : dépôt des déclarations de candidatures signées.

J-6 : le matériel de vote doit être envoyé ou remis à tous.les électeur.trices (à vérifier, surtout pour les personnels absents). Si vous ne travaillez pas ce jour-là, vous pouvez donc voter par correspondance.

Exemple pour un scrutin le jeudi 6 octobre.

J-10 : dépôt avant lundi 26 septembre minuit.

J-6 : remise du matériel dès le jeudi 29 septembre (vote par correspondance).



SNES Gironde
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
s2gironde@bordeaux.snes.edu

Pauline BAILLE : 06.12.52.74.67 / Arnaud LACOMBE : 06.85.87.29.17

SNES Gironde, 138 rue de Bassac, 33000 Bordeaux
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Gironde-26-.html> s2gironde@bordeaux.snes.edu
[politique de confidentialité des données](#)

Pour vous désabonner de cette liste, envoyez un mail à s3bor@snes.edu